



indemnisation pendant un arrêt de travail

Par **Sabou28**, le **13/02/2025** à **15:57**

Bonjour

Je suis actuellement en arrêt de travail. Je suis indemnisée que par la sécurité sociale. Mon employeur sur mon bulletin de salaire me déduit les samedis et dimanches, en absences pour maladie, alors que c'est des jours où je ne travaille pas. Est ce normal?

Par **miyako**, le **13/02/2025** à **21:39**

Bonsoir,

Non ce n'est pas normal car **les IJSS versées par CPAM sont payées en jours calendaires**, c'est la même chose pour les indemnités journalières versées par la prévoyance entreprise .

Les IJSS figurant sur votre compte AMELI doivent vous être totalement reversées ,en cas de subrogation ,L'employeur n'a absolument aucun droit de retenir quoi que ce soit sur les IJSS..

cordialement